Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212202246-20261110-DEL20261110H-DE

Ploulec'h
CÔTES-D'ARMOR • BRETAGNE
AODOÙ-AN-ARVOR • BREIZH

# Conseil municipal du mardi 10 novembre 2026

## Délibération

**DÉLIBÉRATION 20261110h** - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage 2026 Gestion des eaux pluviales urbaines avec Lannion-Trégor Communauté : avenant n°1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le mardi 10 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 3 novembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain CAMUS, Maire.

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Présents :** 16 **Votants :** 19

**Présents :** M. CAMUS Sylvain, Maire ; M. DUPUIS Matthieu, Mme ANTONA Germaine, M. NAULET Olivier, Adjoints ; Mme ROLLAND Pierrette, M. BOSC Dominique, Mme LE GALL Armelle, Mme CHAUVEL Francine, M. MARC Hubert, Mme GUILLOU Morgane, Mme VÉDRENNE Clémence, M. RAZAVET Jean Noel, M. HINGANT Sébastien, Mme LE JAOUEN Mariette, Mme LEHUGER Emilie, Mme VIALETTE Claire, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Mme MORVAN Sonia (procuration à Francine CHAUVEL), M. RAOUL Pierre (procuration à Olivier NAULET), M. LE MANAC'H David (procuration à Germaine ANTONA).

**Absents :** .

**Secrétaire de séance :** MME VÉDRENNE Clémence.

***

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 20260623h en date du 23 juin 2026, le conseil municipal a approuvé la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par LTC à la commune pour des travaux relatifs à la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU).

Il indique qu'il convient de soumettre au conseil municipal un avenant permettant la réalisation du bassin de rétention du lotissement Les Terres Blanches / Douar Gwenn (opération EPU_OP26_044).

La commune réalisera les travaux, effectuera le paiement de ceux-ci au c/4581 et adressera un titre de recette imputé à l'article c/4582.

***

Après en avoir délibéré, le Conseil :
À l'unanimité, par 19 pour,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de mandat avec Lannion-Trégor Communauté pour la réalisation de travaux dans le cadre de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU).

Pour extrait,
Certifié conforme,

**Le Maire,**
Sylvain CAMUS

MAIRIE DE PLOULEC'H
22300